



**ASSOCIATION
DES
JURISTES
PROGRESSISTES**

**Procès-verbal de l'assemblée générale spéciale de
l'Association des juristes progressistes tenue le 27 mars 2019, à 18 h 00
au 5323, rue Brébeuf, 2^e étage, Montréal**

Présences :

Alexandre B. Romano
Élise Boivin-Comtois
Kim Bouchard
Émilie Breton-Côté
Caroline Brodeur
May Chiu
Raphaëlle Desvignes
Léo Fugazza
Louis Guertin
Richard-Alexandre Laniel
Maryse Lapointe
Catherine Leguerrier
Yalda Machouf Khadir
Edith Perreault
Daniel Crespo

1. Ouverture de l'assemblée

Ouverture de l'assemblée **proposée** par Raphaëlle Desvignes.

Appuyé par Richard-Alexandre

Adopté à l'unanimité (ci-après AU).

L'assemblée est ouverte à 18h40. Léo Fugazza, administrateur, souhaite la bienvenue aux membres.

2. Désignation d'une présidence et d'un secrétariat d'assemblée

Maryse Lapointe **propose** Léo Fugazza à l'animation et Élise Boivin-Comtois au secrétariat.

Appuyé par Caroline Brodeur.

AU

3. Adoption de l'ordre du jour

Léo Fugazza **propose** l'adoption de l'ordre du jour tel que figurant dans l'avis de convocation

Appuyé par Raphaëlle Desvignes.

4. Modification proposée des statuts

Léo Fugazza présente le projet de nouveaux statuts.

Cf. projet de statuts en annexe.

- Mission : emploi du terme « juriste » plutôt « avocates et avocats, des étudiantes et étudiants en droit et des travailleuses et travailleurs du domaine juridique »;
- Objet : ajout de « ester en justice »;
- Membres :
 - o 2 catégories : ajout de la catégorie « membres institutionnels »
 - § L'AG votera sur le tarif, le cas échéant;
 - o Ajout d'un palier « membre contributif »;
- AG : pouvoirs politique, alors que la gestion quotidienne est déléguée au CA;
- Quorum : diminué à 3 membres;
- Délai de convocation des assemblées est rallongé, pour faciliter la participation;
- Conseil d'administration : minimum augmenté à 5 réunions par année;
- Résolutions écrites : ayant pour but de permettre au CA de prendre des résolutions entre les réunions (en cas d'urgence);
- Composition des membres du CA : seuil de 5 femmes, i.e. « personne s'identifiant comme femme »
- Processus d'élection : processus un peu plus long, mais qui permet d'anticiper des problématiques qui pourraient survenir;
- Comités :
 - o Comités de travail vs comité thématique (changement de la nomenclature pour être plus conforme à la réalité actuelle) et pouvoir d'intervention du CA pour nommer un nouveau responsable au besoin;
- Procédures d'assemblée :
 - o À l'amiable, avec présidence d'assemblée;

- o Possibilité de point d'ordre;
- o Favorise l'autogestion des assemblées;
- Dispositions financières :
 - o Les statuts ne prévoient pas de vérifications annuelles, surtout pour des raisons financières. Si les fonds augmentent dans le futur, l'AG aura le pouvoir de l'exiger.
- Sanctions : avant, les statuts prévoyaient un comité d'enquête, qui n'a jamais été formé dans les faits. L'AG sera compétente si problème survenait relativement à un membre.
- Dissolution : nouvelle section
- Modifications aux statuts : vote au 2/3, peut émaner de l'AG ou du CA (doit y avoir l'approbation des deux instances);
- Coquilles :
 - o 14.3(1) devrait se lire : « règle de procédure généralement reconnue dans les assemblées délibérantes »
 - o 16.5(1) va aussi inclure les inspecteurs
 - o 16.8(2) va être effacé.
- La majorité du fonctionnement de l'AJP est maintenue;
- Léo explique que la catégorie membre institutionnel émane de la dernière AG, pour des raisons financières.

Richard **propose** l'adoption des statuts tel que présenté, avec modifications des coquilles.

Maryse **appuie**.

Raphaëlle Desvignes **propose** un amendement :

Ajout d'une section « Événement »

Lors des assemblées, réunions, événements et activités de l'AJP, toute nourriture commandée doit être végétarienne, lorsque possible.

May **appuie**.

Maryse **propose** un sous-amendement

Ajout d'un deuxième sous-point à la section « Événements » :

Lors des assemblées, réunions, événements et activités de l'AJP, une attention doit être portée à l'écoresponsabilité et la réduction des déchets.

Raphaëlle **appuie**.

AU

Ajout d'un point « Événement »

Lors des assemblées, réunions, événements et activités de l'AJP, toute nourriture commandée doit être végétarienne, lorsque possible.

Lors des assemblées, réunions, événements et activités de l'AJP, une attention doit être portée à l'écoresponsabilité et la réduction des déchets.

Demande de vote

9 pour, 2 abstentions

AU

May **propose** un amendement :

Ajout au point 10.2 :

Tenant compte des candidatures reçues, les élections des membres du CA doivent refléter la diversité des membres de l'AJP.

Caroline Brodeur **appuie**.

AU.

Proposition principale

Adoption des statuts tel qu'amendés.

AU

Résolution 20190327-001

5. Levée de l'assemblée

Vu l'épuisement de l'ordre du jour, l'Assemblée est levée d'office 19h11.